

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 09/25-0414.01

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

Étaient présents : Françoise CROUSAZ (absente lors du vote), Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Étaient excusés : Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN,
Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT,

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1^{er} avril 2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Il est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après avoir pris connaissance du compte financier unique du budget principal 2024 résumé comme suit :

.../...

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 882 761,00 €	1 805 331,00 €	4 688 092,00 €
	Recettes réalisées	944 750,08 €	1 695 570,30 €	2 640 320,38 €
	Restes à réaliser	404 870,00 €	- €	404 870,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 882 761,00 €	1 805 331,00 €	4 688 092,00 €
	Dépenses réalisées	2 162 563,31 €	1 062 735,04 €	3 225 298,35 €
	Restes à réaliser	453 916,92 €	- €	453 916,92 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 1 217 813,23 €	632 835,26 €	- 584 977,97 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	946 123,59 €	100 000,00 €	1 046 123,59 €
Solde (inv. ou résultat de clôture (fonct.))	Excédent/déficit (+/-)	- 271 689,64 €	732 835,26 €	461 145,62 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 49 046,92 €	- €	- 49 046,92 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 320 736,56 €	732 835,26 €	412 098,70 €

Considérant que Madame le Maire a quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Salins-Fontaine.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Alexandra MARTIN.



Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.

